



CICC CONVENIENCE INDUSTRY
COUNCIL OF CANADA

CCID CONSEIL CANADIEN DE
L'INDUSTRIE DES DÉPANNEURS

L'industrie des dépanneurs s'oppose à ce que les détaillants soient responsables de mettre en application le port du masque

TORONTO, ON (13 juillet 2020) - Le Conseil de l'industrie des dépanneurs du Canada (CCID) s'oppose aux mesures prises par certaines provinces et municipalités pour rendre les détaillants responsables du refus des clients de porter un masque.

« La première priorité des exploitants de petites entreprises que nous représentons est la santé et la sécurité de nos employés et de nos clients. Les détaillants de proximité n'ont cessé de faire de leur mieux pour s'assurer que les clients et le personnel se conforment à toutes les ordonnances de santé publique, y compris le nombre croissant d'exigences en ce qui concerne le port du masque obligatoire mis en œuvre à travers le pays », a déclaré Anne Kothawala, présidente et chef de la direction du CCID.

L'approche adoptée par le Québec et certaines municipalités de l'Ontario place injustement la responsabilité ultime de la conformité des clients sur les propriétaires de petites entreprises, qui risquent des amendes importantes, des sanctions financières et des abus physiques et verbaux lorsqu'ils sont confrontés à des clients qui refusent d'obtempérer.

« Les détaillants ne devraient pas être tenus responsables du refus des clients de se conformer aux ordonnances de santé publique », a poursuivi Mme Kothawala. « Les détaillants de proximité devraient être tenus de veiller à ce qu'une politique soit en place, à ce que cette politique soit communiquée à l'ensemble du personnel et des clients et à ce que tous les efforts soient faits pour assurer la conformité, mais au bout du compte, il devrait incomber à chaque individu de se conformer à la loi », a déclaré Mme Kothawala.

« Compte tenu des multiples exemptions en matière des droits de l'homme qui existent en regard de cette politique, et de l'incapacité des détaillants à exiger une preuve d'exemption, il est déraisonnable de s'attendre à ce que les employés exercent le rôle de policier ou risquent des amendes importantes », a poursuivi Mme Kothawala.

De plus, les détaillants ont constaté une augmentation significative de violence physique et verbale dirigées contre les employés qui tentent de faire respecter les exigences en ce qui concerne le port du masque. « Nous avons la responsabilité de protéger nos employés et nos clients de ces types d'altercations. Notre rôle devrait être de désamorcer ces situations, et non de jouer la police à temps partiel », a conclu Mme Kothawala.

Le CCID représente les intérêts de plus de 25 000 détaillants et des 220 000 travailleurs de première ligne employés dans l'industrie des dépanneurs au Canada.

***Pour plus d'informations, veuillez contacter Anne Kothawala à
akothawala@convenienceindustry.ca ou par téléphone au 647-242-3560***